
GUY CARCASSONNE

LE BONHEUR DE L'OPPOSITION

« **A**UX DÉPUTÉS DE LA MAJORITÉ, on dit *ferme ta g...*, à ceux de l'opposition *cause toujours*. » La formule est connue, amusante, excessive, déjà illustrative du propos : parlement, parlementer, parlementaire, parler est au cœur de l'institution, les termes qui la décrivent impliquent la parole ; elle sera, même vaine, toujours moins frustrante que le silence. Pour qui a brigué les suffrages, mieux vaut crier dans le désert – qui ne l'est pas vraiment – que se taire à l'agora. Le silence, lui, est toujours une ascèse, parfois un martyr.

145

Certes le syllogisme est simple et demeure juste qui veut que l'on s'engage en politique au service de convictions, que ces convictions trouvent à se matérialiser lorsqu'on est porté au pouvoir, de sorte que la finalité de l'engagement reste bien l'exercice du pouvoir, donc, en termes parlementaires, l'appartenance à la majorité. Reste que seuls les cœurs oublieux d'eux-mêmes parviennent à trouver leur joie individuelle dans l'unique bonheur du succès collectif. Les autres, s'ils sont sensibles aux réalisations communes, aimeraient bien aussi que des gratifications plus personnelles viennent récompenser leurs efforts passés, présents et à venir. À ne pas les trouver, le tempérament s'aigrit.

À l'inverse, siéger dans la minorité est normalement la sanction d'un désaveu, si cet état fait suite à une période majoritaire, ou d'une incapacité, si l'on appartient à une formation qui n'a pas vocation à gouverner. Désaveu comme incapacité doivent assombrir les esprits lucides, les porter aux interrogations les plus troublantes, aux remises en cause peut-être les plus douloureuses. Mais à un tourment peut exister une consolation et les parlementaires un instant soumis à celui-là ne tardent pas à découvrir celle-ci : quitter les responsabilités, ou ne pas les connaître, c'est profiter de l'irresponsabilité, dont les charmes sont captieux.

Ce n'est donc pas le goût du paradoxe, mais plutôt le fruit de l'observation, qui atteste que le plaisir n'est pas toujours où on l'attendrait, que, collective, la défaite plus que la victoire peut en être prodigue, que, individuel, le malheur peut aller aux vainqueurs et aux vaincus le bonheur.

VAE VICTORIBUS

Malheur aux vainqueurs, c'est déjà écrit dans les chiffres. Comptons une trentaine de membres du gouvernement, une présidence et trois ou quatre vice-présidences de l'Assemblée, une demi-douzaine de présidences de commissions, ajoutons encore quelques fonctions attirantes comme celle de rapporteur général de la commission des finances ou deux postes de questeurs, une à trois présidences de groupe. Tout additionné, l'on n'atteint pas la cinquantaine.

Ce chiffre est à rapporter à 289, effectif minimal d'une majorité absolue, et la conclusion s'en déduit: environ 240 députés au moins, et souvent beaucoup plus, ne verront pas leur situation individuelle améliorée par l'appartenance à la majorité. Aussitôt qu'élus ou réélus, les voilà députés «de base», qualification qui rend plus hommage à leur abnégation qu'elle n'ajoute à leur gloire. Ceux, rares, qui n'attendaient pas mieux s'y résignent, les autres ajoutent à leurs souffrances celle de la désillusion. Beaucoup, pensant déjà à la suite, calculent les rythmes habituels de rotation des postes et supputent des remaniements futurs, moyennant quoi leur frustration présente s'aggrave d'espérances, vaines le plus souvent.

Dans un premier temps, plusieurs sédatifs anesthésient les déconvenues. Par définition, toute nouvelle majorité compte dans ses rangs des députés qui ne siégeaient pas dans la législature précédente. La joie candide des novices irradie autour d'eux, au point de rajeunir les vieux routiers auxquels cette fraîcheur arrache quelques sourires bienveillants. Surtout, parce que la victoire est double, individuelle et collective, elle double le bonheur d'avoir terrassé l'adversaire, plus jubilatoire encore si l'on a pu l'écraser, mais vif aussi et plus subtil quand on l'a emporté de justesse.

Très vite, toutefois, la réalité offre un visage moins bénin, au Palais-Bourbon autant que dans la circonscription.

À l'Assemblée, la législature s'ouvre dans un climat qui porte à l'euphorie. Lors des séances de questions, l'on a beau jeu de renvoyer l'opposition à l'examen de conscience et à l'humilité que devrait susci-

ter en elle sa défaite récente. Les débats législatifs sont d'autant moins pénibles qu'ils mettent en œuvre les promesses que l'on a ressassées et que l'on s'honore bruyamment de tenir, comme s'il y avait là quelque insondable miracle.

Déjà, pourtant, les textes sont soupçonnés de n'aller pas assez loin, de ne pas délivrer à l'électorat de messages assez forts, assez clairs. Bientôt l'impatience succède à la déception, l'une et l'autre discrètes d'abord puis de plus en plus perceptibles. À l'aune des ambitions professées, nulle réforme n'est suffisamment ample ou déterminée.

Surtout, se mettent peu à peu en place des mécanismes d'encadrement des initiatives qui, très vite, soumettront les élus au supplice des brodequins, serrant impitoyablement leurs mains pour leur interdire l'écriture ou le dépôt d'amendements jugés intempestifs. C'est une police interne qui s'institue alors, commanditée par les responsables gouvernementaux et confiée à la vigilance des responsables du ou des groupes de la majorité.

147

Ceux de gauche peuvent miser sur le sens de l'action collective, et la prédisposition à la discipline qui l'accompagne, pour obtenir de leurs membres que, même en maugréant, ils s'inclinent devant ce qui leur est présenté comme la volonté de leurs amis politiques les plus nombreux.

À droite, où n'existe pas une tradition égale, les présidents de groupe n'ont de choix qu'entre l'appel à la solidarité ou la menace de l'autorité, la seconde étant d'utilisation moins plaisante mais plus sûre.

Bizarrement, les députés s'inclinent, lors même que rien ne permet réellement de les y forcer. Tel rapporteur d'un texte, qui a défendu avec conviction les arguments qui ont persuadé la commission d'adopter un amendement significatif, est ensuite sommé de se déjuger en séance publique et de plaider, le moins mal qu'il peut, contre ce que lui-même avait proposé juste auparavant¹.

Au moins les intéressés savent-ils que, par-delà ces mésaventures, ils ont une réelle influence sur les textes qu'ils rapportent. Ils peuvent tirer de cela une satisfaction réelle mais qui a vocation à demeurer intime. Qui donc leur saura gré du bon travail accompli ? Quelques initiés intéressés au texte (encore que certains d'entre eux tiendront

1. Pour une illustration relativement récente, l'on peut songer à l'intervention du rapporteur qui avait, à juste titre, fait adopter par la commission des lois de l'Assemblée nationale une répartition plus équitable du nombre de sénateurs alloué à chaque département, avant que le gouvernement l'obligeât à renoncer à cet amendement.

rigueur au rapporteur de ce bon travail, s'il l'a conduit à résister à leurs pressions), quelques journalistes attentifs, et c'est tout, c'est-à-dire bien peu. La loi votée, si le mérite de son adoption doit profiter à quelqu'un, sera mise au crédit du ministre qui en a pris l'initiative ou en a soutenu la discussion, seules les propositions pouvant apporter à leur auteur un succès personnel mais, le plus souvent, trop éphémère ou limité pour ne pas se trouver disproportionné avec l'acharnement qu'il a exigé.

Désappointé dans sa fonction de légiste, le député de la majorité doit aussi abandonner à son collègue de l'opposition le haut du pavé dans les séances de questions dès que le gouvernement, et ses amis avec lui, se trouve confronté à des difficultés, ce qui tarde rarement. Le souvenir de la victoire s'est émoussé avec le temps et ne sert plus de réplique ultime aux objections de la minorité, laquelle, au contraire, trouve dans les tracas autant de fortifiants pour sa propre santé. L'heure de la superbe est brève et l'endurance est plus continûment sollicitée.

Comme le malheur se montre rarement seul, celui de ne plus dominer l'adversaire marche au même pas que la difficulté à convaincre les amis. Trop sûr de son fait, le gouvernement écoute peu ses parlementaires, y compris quand il gagnerait à le faire. Le premier conseiller ministériel venu s'estime autorisé à les prendre de haut et eux-mêmes s'y résignent par faiblesse, habitude ou prudence, défaut de motivation ou de combativité.

La faute en incombe, au moins en partie, au cumul des mandats, comme souvent. S'ils n'étaient que députés, ceux de la majorité pourraient exploiter méthodiquement les pouvoirs, considérables en réalité, que le système leur attribue, pour travailler plus sérieusement les textes, contrôler plus efficacement les administrations, sans que cela puisse nuire, au contraire, à l'équipe qu'ils soutiennent. Nul doute qu'ils y découvriraient assez de plaisir et d'intérêt pour les prémunir de la neurasthénie. Malheureusement, pour eux comme pour nous tous, l'exercice de mandats locaux rend de telles perspectives désespérément illusoire. *Cumulatio delenda est.*

Parfois une commission d'enquête, ou au moins une mission d'information, offre un dérivatif à la langueur ordinaire. Mais comme il faut que l'initiative ne vienne pas de l'opposition, ne gêne pas le gouvernement, ne porte pas sur des faits qui donnent lieu à des poursuites judiciaires, pourtant les plus justifiables de cette procédure, l'on juge le plus souvent que le temps correspondant sera mieux utilisé à faire la tournée des commerçants ou le banquet des anciens combattants.

Car les députés, comme chacun le sait trop, ne passent pas tout leur temps au Palais-Bourbon et le partagent, de manière inégale, avec la circonscription. La situation n'y est pas meilleure.

Ici aussi la griserie du succès enivre tout d'abord, accompagnée parfois du règlement de quelques comptes locaux, lequel ne fait qu'ajouter au plaisir. Tôt ou tard, pourtant, surgit le dilemme dont la prégnance assombriera le mandat : lorsque gouvernement et électeurs ne se comprennent plus bien, faut-il défendre le premier au risque d'être soi-même incompris des seconds, ou coller aux seconds quitte à prendre ses distances avec le premier ? Et ce dilemme gagne en cruauté au fur et à mesure que l'incompréhension s'installe ou s'approfondit. Voilà le député coincé entre le marteau et l'enclume. Plus s'aiguisent les conflits, difficulté sectorielle ou mécontentement généralisé, plus le gouvernement attend de ses soutiens qu'ils le soutiennent et plus les électeurs attendent de leurs représentants qu'ils les représentent, ces deux attentes étant non seulement incompatibles mais diamétralement antagonistes. 149

Les plus solidaires, ou convaincus, manifestent ardemment leur approbation de la politique gouvernementale et n'hésitent pas à rompre des lances contre qui la conteste. Les plus courageux, ou perspicaces, défendent publiquement les décisions du pouvoir en essayant de les expliquer cependant que, plus discrètement, ils tentent de relayer auprès du gouvernement les préoccupations de leurs électeurs ou, au moins, d'indiquer comment elles pourraient être efficacement prises en considération. Les plus veules, ou menacés, critiquent ceux qu'ils devraient aider et, reprenant à leur compte la clameur de leur circonscription, l'excitent au lieu d'œuvrer à la calmer.

Les derniers, qui ne sont ni les moins nombreux ni les moins diserts, prétendent alors opposer leur lucidité de gens de terrain à l'autisme de la technocratie puis, bien vite, font le procès rituel d'une République qui a réduit la représentation nationale à l'impuissance face à des ministres imbus de leur charge, éloignés des sources de leur légitimité. Le mécanisme est classique dans lequel les élus, surtout issus de circonscriptions très disputées, refusent de comprendre les servitudes de la démocratie majoritaire : occultant le fait que leur propre élection était due avant tout à la victoire du camp auquel ils appartenaient, ils nourrissent l'espoir naïf du sauvetage individuel et pensent complaire à leur électorat en se désolidarisant du gouvernement, sans mesurer que la manœuvre sera infructueuse et que, au contraire, les

difficultés de la majorité dont ils sont membres ne feront que compromettre encore leurs chances de réélection individuelle.

Quoi qu'il en soit, le sang-froid de l'élu est soumis à une pression funeste. Écartelé entre des pulsions également vives et antinomiques, il est environné de risques entre lesquels le choix est hasardeux. Ce cercle de feu s'étrécit au rythme où se rapprochent les échéances. De son côté, le gouvernement vérifie le théorème pénible qui veut que ce soit au moment où, parce que populaire lui-même, il a le moins besoin de la solidarité majoritaire que celle-ci lui est aveuglément acquise, tandis qu'elle se distend quand elle serait la plus secourable.

L'appartenance à la majorité évoque décidément calvaire et chemin de croix, d'autant plus exaspérants qu'ils se déroulent sous les yeux
150 goguenards de ceux que leur défaite n'a assombré qu'un bref moment.

BEATI VICTI

Le bonheur des vaincus, d'abord discret, ne tarde pas à percer, puis à s'épanouir au grand jour.

Cela commence dès le lendemain du scrutin. Par définition, les députés de l'opposition ont tous survécu à la défaite de leur camp. Cette dernière leur est douloureuse mais leur réélection y administre un baume plus que consolateur. S'ils se lamentent de l'injustice de l'histoire et des urnes, compatissent à la détresse de leurs amis devenus anciens collègues, le fait d'avoir échappé au naufrage les rehausse néanmoins à leurs propres yeux, d'autant plus si la défaite a été large. Aussi bien ne réfrèment-ils pas toujours le mauvais goût qui les fait se vanter de leurs exploits de campagne devant un député battu. La commisération à son égard dissimule mal le soulagement et la fierté. Elle prend carrément des allures de revanche savoureuse si, parmi ceux que l'infortune a frappés, figurent certains qu'auparavant l'on avait jaloués.

À vrai dire, donc, le malheur, d'entrée, n'est que relatif. L'on fera preuve d'un minimum de tact en essayant de garder pour soi la jouissance intérieure que dissimule une lamentation ostentatoire. Ce masque, ensuite, tombera par morceaux tant il est difficile de travestir longtemps les sentiments enivrants dont on se trouve très bientôt habité.

Un peu de contrition initiale ne messied pas. L'on soigne l'humilité, fille de la défaite. L'on feint de s'interroger sur ses causes, les

erreurs passées, celles des autres de préférence, opposant un front digne et longanime aux ris et quolibets par lesquels la majorité a la suffisance et l'imprudance de démarrer la législature. Rira bien qui rira en deuxième.

Pour reprendre l'entraînement, l'on commence, comme diraient les sportifs, par un petit décrassage, généralement consacré aux institutions, dont on dénonce qu'elles donnent si peu de moyens à l'opposition. L'on conteste son absence à la présidence des commissions et, parce que l'engagement est d'autant moins compromettant que sa réalisation est lointaine, l'on annonce l'intention d'y remédier le moment venu. Comme, dans le même temps, l'Assemblée a souvent un nouveau président et que celui-ci est forcément saisi de démangeaisons réformatrices, l'on saisit l'occasion de se montrer adversaire constant mais modeste, résolu mais constructif quand il faut.

151

Ce n'est ensuite qu'une question de patience. Les plus expérimentés, parmi les élus de l'opposition, font toute confiance au gouvernement pour leur redonner du grain à moudre et, du même coup, le punch nécessaire à cela. Cette attente peut être plus ou moins longue, elle n'est jamais déçue.

Se réjouir du malheur d'autrui est laid mais humain. Plus tôt il frappe la majorité, plus vite l'opposition s'en trouve requinquée. Sans aller jusqu'à désirer que les orages se lèvent, toute intempérie politiquement exploitable est bonne à prendre. Rien d'étonnant, dès lors, à ce qu'elle fasse flèche, ou feu, de tout bois. La gauche s'est emparée de la canicule à l'été 2003 avec aussi peu de vergogne que la droite, à l'automne 1997, avait exploité la paralysie consécutive au conflit des routiers. Toujours est-il que, une fois franchi le cap à partir duquel la critique redevient possible, et peut-être même audible, alors, le bonheur jusqu'ici entrevu explose dans un jaillissement de joies vives et variées, de plaisirs petits ou grands mais jamais négligés qui, pendant plusieurs années, feront alterner l'euphorie avec la jubilation, au Parlement comme hors celui-ci.

Le ton change dans les débats. La suffisance de la majorité a atteint ses limites, ce qui laisse libre cours à la verve de l'opposition. La dialectique du trop ou pas assez (les décisions sont taxées d'excès d'idéologie dans un cas, de manque d'ambition dans l'autre) se substitue d'elle-même à tout effort de recherche de pertinence. Les amendements ne se donneront pas même la peine de paraître vouloir améliorer le texte, seulement de le contredire. Peu importe qu'ils soient ineptes

ou démagogiques, leur propos n'est pas de contribuer à légiférer mais seulement de traduire le dogme que tous professent, réunis chacun son tour dans une même foi: quand on est dans l'opposition, on s'oppose².

Seules des périodes de crise internationale, guerre du Golfe, du Kosovo, d'Irak, estompent les lignes, pour le plus grand malaise de tous, mais heureusement elles n'ont qu'un temps et un objet limités, au-delà desquels on peut à nouveau en découdre.

152 Pour les députés, principalement communistes ou, aujourd'hui, écologistes, qui n'appartiennent pas à des formations pouvant aspirer à diriger l'État ou le gouvernement, siéger dans la majorité ou dans l'opposition fait une différence moins grande puisque, même dans le premier cas, ils conservent une aptitude à se singulariser que leur envient leurs collègues. Mais, pour les autres, le changement est immense. Plus de précautions à prendre, plus de retenue à conserver, ni réalisme ni expérience ne viennent mettre de freins importuns à la libre expression. Rien ne s'oublie plus vite et avec plus d'enchantement que la culture de gouvernement, exigeante et rigide. Et quand la majorité en fait l'observation amère, l'opposition la réfute, drapée dans sa dignité et le rappel de ses états de service passés.

En commission comme en séance, le ton est au ricanement. Si l'on sent le gouvernement maladroit et l'opinion complice, l'on pourra même se lancer dans l'une de ces opérations d'obstruction qui forgent le sentiment de camaraderie des résistances partagées. L'on comptera les heures de présence, les amendements défendus contre toute raison, les incidents astucieusement provoqués comme autant de faits d'armes dont on assommera ensuite la famille et dont, des années après, à la buvette, les nouveaux venus subiront la narration épique.

Dès que l'occasion s'en présente, quitte parfois à la provoquer inutilement, l'on sollicitera le Conseil constitutionnel, dans l'espoir que celui-ci pourra sanctionner ce qui alors sera présenté comme l'impéritie, généralement liberticide, de la majorité et du gouvernement.

Tout ceci explique assez bien que la revendication d'un statut de l'opposition dépasse rarement le discours de circonstances. D'ores et

2. S'il a pu en aller différemment au cours de la IX^e législature, à partir de 1988, c'est parce que la situation de majorité relative permettait à l'opposition de faire adopter certains de ses amendements, y compris significatifs. Cela s'est effectivement produit à d'assez nombreuses reprises, non sans créer une sorte de trouble chez les députés de l'opposition, qui aspiraient à retrouver au plus vite le repos de l'âme qu'offrent les situations bien classiquement manichéennes.

déjà elle dispose de droits qui, s'ils étaient réunis dans un même texte, montreraient celui-ci assez dense³. Ce qui pourrait et devrait être ajouté⁴ se heurte paradoxalement au fait que cela confierait des responsabilités à l'opposition. D'un côté, c'est en confiant des responsabilités à l'opposition qu'on la rend responsable⁵, d'un autre côté, cette même opposition, quelle qu'elle soit, craint le marché de dupes dans lequel l'avantage qu'elle retirerait serait nettement moins substantiel que le sacrifice qu'elle ferait du confort moelleux que lui procure son irresponsabilité⁶. Dans celui-ci elle se complaît, parfois elle se vautre, de sorte que la mise en cause de son manque de moyens s'opère toujours *mezzo voce*, assez fort pour qu'elle soit entendue, pas assez pour risquer qu'elle soit écoutée.

Ainsi immunisés contre toute obligation d'avoir à se montrer sérieux, le député de l'opposition peut jouir l'esprit libre de sa situation privilégiée. C'est décontracté qu'il arrive au Palais-Bourbon, distrait qu'il siège en commission, gourmand qu'il pénètre en séance. À peine a-t-il besoin de tenter de mettre les rieurs de son côté tant il est déjà rieur lui-même, comme le sont ses amis. Une fois pour toutes, il estime que son seul devoir est la critique, aussi virulente que possible, à laquelle il emploiera joyeusement toutes ses ressources, y compris la mauvaise foi dont les pires manifestations ne sont pas vécues comme un vilain procédé mais comme une bonne farce.

Certes, il pourrait s'adonner à l'exercice d'un contrôle sérieux, comme font souvent ses collègues étrangers⁷, mais si ce contrôle peut nuire au gouvernement la majorité ne le laissera pas opérer tandis que s'il ne doit profiter qu'au meilleur fonctionnement des administrations et à la meilleure utilisation des fonds publics, il n'est pas jugé assez gratifiant pour mériter la peine.

153

3. Financement public des partis et campagnes, participation au Bureau des assemblées et de leurs commissions, droit d'initiative, droit de tirage sur l'ordre du jour, droits d'accès au juge constitutionnel, droit de parole dans les médias audiovisuels...

4. Comme, par exemple, la présidence de la moitié des commissions, dont celle des finances.

5. À cet égard, l'exemple des vice-présidences est très illustratif : les présidents de séance issus de l'opposition veillent le plus souvent à adopter dans la conduite des débats un comportement irréprochable.

6. Le 17 juin 1981, Pierre Mauroy avait annoncé son intention de répartir les présidences de commissions à la représentation proportionnelle des groupes et s'était heurté au refus hautain de l'opposition de l'époque (Pierre Avril, Jean Gicquel, « Chronique constitutionnelle française », *Pouvoirs*, n° 19, p. 180).

7. Que l'on songe, par exemple, au fonctionnement de la commission britannique de contrôle des comptes publics ou aux équivalents allemands ou scandinaves.

Sorti du Palais-Bourbon et retourné dans la circonscription, c'est presque meilleur encore. L'on peut enfin, sans crainte ni autocensure, abonder dans le sens de quiconque se plaint de quoi que ce soit. Comme les sujets de mécontentement manquent rarement, tout comme ceux disposés à les exprimer, l'on n'est jamais en peine de trouver des interlocuteurs, que l'on peut même se borner à simplement écouter. Bien sûr, ils ont parfois l'inélégance de mettre en cause la politique passée, aux temps anciens où l'on siégeait dans la majorité, mais il est d'autant plus aisé de prétendre avoir médité les erreurs et pouvoir faire mieux la prochaine fois que l'on sait n'avoir pas à en administrer la preuve immédiate. De ce fait, loin de redouter la rencontre avec des électeurs insatisfaits, toujours plus fréquents que les autres, l'on va au-devant d'eux avec avidité.

154

Tout, néanmoins, n'est pas que positif. D'abord il faut attendre que son camp se relève de l'impopularité qui avait provoqué sa défaite. Puis viendra le temps où il faudra songer sérieusement à se préoccuper de reconquête. Mais, entre les deux, qui recouvrent en gros la première et la dernière année de la législature, c'est dans l'ataraxie que le député de l'opposition passe à peu près trois ans. La croyance, imprudente, en une sorte d'automatisme de l'alternance, berce une douce euphorie. Les soucis ne sont pas seulement loin de soi, ils pèsent sur l'adversaire, ce qui double le plaisir. Qui, dans sa vie, peut ainsi anticiper plusieurs années d'une joie à peu près sans mélange ? Hélas, le sort est capricieux et la victoire menace. Seuls les néophytes et les innocents la voient se profiler avec ravissement. Les autres savent bien qu'elle sonnera le glas d'un délicieux bonheur.

R É S U M É

Le député de la majorité est voué à un rôle suffisamment exigeant et ingrat pour que la satisfaction de la victoire collective s'évanouisse rapidement au profit de la servitude et de la frustration individuelles. Elles sont d'autant plus pénibles que le député de l'opposition lui inflige le spectacle de son propre bonheur, détaché de toute contrainte, de tout souci de responsabilité, qui gagne à la défaite de son camp plus qu'une consolation, un véritable épanouissement.